Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_095-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 4 juin 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 29 mai 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 juin 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents :
Thomas ALLAIN, Pierrick AUFFRAY, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Jocelyne BLANCHARD, Didier BOUGET, Marie-Claire BRAULT, Matthieu CHANEL, Arnaud CHAUVIN, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Nadine EDOM, Julie FAUDET, Marie-Josèphe FERRIER, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Loïc HERVOIR, Kristelle JUILLET, Patrick JUMEL, Didier LE CHENECHAL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Nelly LUC, Odile MAUNY, Sylvie MONNIER, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Delphine NORMAND, Rémi PITRE, Thérèse PLANCHENAULT, Pierre-Yves REBOUX, Jean-Marie RYO, Mickaël TANGUY, Françoise UGUET, Christophe VERON

Pouvoirs :
Florence ADAM donne pouvoir à Pierre-Yves REBOUX,
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRETRE,
Marie-Anne MONVOISIN donne pouvoir à Loïc HERVOIR,
Nelly PIERSON donne pouvoir à Christophe VERON,
Christophe RICAUD donne pouvoir à Jean-François DANIEL
Florence RIGAUD donne pouvoir à Thomas ALLAIN
Christophe ROUL donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
Marie-Claire RUAULT-DUBORD donne pouvoir à Roger MORAZIN
Mireille SALMON donne pouvoir à Nelly LUC
Fabien VIRONDEAU donne pouvoir à Christophe VERON

Absents excusés :
Florence ADAM, Ronan BOYET, Valérie DUVAL, Delphine HINRY, Maela LE CORRE, José MERCIER, Marie-Anne MONVOISIN, Nelly PIERSON, Hugues RAFFEGEAU, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Christophe ROUL, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Mireille SALMON, Nicolas TEXIER, Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Thomas ALLAIN

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 39 Pouvoirs : 10 Absents excusés : 16	Délibération n°2026-04-095 Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Vu l'article 1650A du code général des impôts (CGI) ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_095-DE

Considérant qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI ;

Cette commission, dont la durée de mandat est la même que celle du mandat du Conseil communautaire, est composée :

- du président ou d'un vice-président délégué,
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants

Conformément au 1 de l'article 1650 A du code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'UE,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID se réunit à la demande du directeur régional / départemental des finances publiques et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président.
Le quorum nécessaire à la tenue des réunions est de 9 commissaires.
La présence d'agents de l'EPCI est autorisée. Leur nombre est variable suivant la population de l'EPCI. Ils ne sont toutefois pas intégrés dans le calcul du quorum.
La présence d'autres personnes, notamment extérieures à l'EPCI n'est pas autorisée.
Les décisions sont prises à la majorité des suffrages (la voix du président de la commission est prépondérante).
L'administration, lorsqu'elle est présente, ne participe pas au vote.

La commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Le directeur régional / départemental des finances publiques invite le président de l'EPCI à proposer, par délibération, une liste de membres en nombre double (soit 40) ;

Le conseil communautaire délibère après proposition des communes membres ;

La liste des personnes proposées et la délibération sont envoyées à l'administration fiscale ;
Le directeur régional / départemental des finances publiques désigne des commissaires à partir de la liste reçue et en informe le Président de l'EPCI ;

A défaut de liste de propositions ou en cas de liste incomplète, le directeur des finances publiques peut procéder à des désignations d'office.

Il est proposé la liste suivante :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_095-DE

Commune	Prénom NOM
Baulon	Laura LEMETAYER
Baulon	Ezter GEDEON
Bourg-des-Comptes	Christian LEPRETRE
Bourg-des-Comptes	Yannick LEGOURD
Bovel	Jean-Michel BOUREE
Bovel	Marie-Thérèse CORMIER
Comblessac	Christophe RICAUD
Comblessac	Franck DANILO
Goven	Laurent KERIVEL
Goven	Nathalie DREAN
Guichen	Régis BAUNIN
Guichen	Michèle MOTEL
Guignen	Nelly LUC
Guignen	Françoise UGUET
Guipry-Messac	Alexandre DUROCHER
Guipry-Messac	Jean-Charles VIGNON
Guipry-Messac	Mickaël BRARD
Guipry-Messac	Vanessa PAUMIER
La Chapelle-Bouëxic	Marsida FRANGEUL
La Chapelle-Bouëxic	Roger MORAZIN
Lassy	Didier LE CHENECHAL
Lassy	Véronique LEDUC
Les Brulais	Eric LECLERC
Les Brulais	Dominique DANION
Lohéac	Ronan COUDRAIS
Lohéac	Sylvie MONNIER
Loutehel	Pascal METAYER
Loutehel	Pascal GUERRO
Mernel	Florence RIGAUD
Mernel	Anne BRAUD
Saint-Malo-de-Phily	Stéphanie THETIOT
Saint-Malo-de-Phily	Jacques SARRAZIN
Saint-Séglin	Jean-François DANIEL
Saint-Séglin	Sébastien GEMIN
Saint-Senoux	Delphine HINRY
Saint-Senoux	Christophe BOITEAU
Val d'Anast	Pascal BELLOIR
Val d'Anast	Jean Michel RUS

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_095-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De proposer à la Direction des finances publiques la liste ci-dessus afin de nommer les membres de la Commission Intercommunale des Impôts directs.

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 juin 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

